

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni le Jeudi 23 avril 2026 à 18h00, en séance publique à la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38

Nombre de délégués présents : 64 délégués titulaires présents

Nombre de membres représentés : 8

**Délégués titulaires présents :**

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Albertville	Cindy	ABONDANCE
Albertville	Michel	BATAILLER
Albertville	Hervé	BERNAILLE
Albertville	Fatiha	BRIKOU AMAL
Albertville	Jean-François	BRUGNON
Albertville	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Albertville	Morgan	CHEVASSU
Albertville	Julien	COINTY
Albertville	Jean-Pierre	JARRE
Albertville	Karine	MARTINATO
Albertville	Pascale	MASOERO
Albertville	Elodie	MOREL
Albertville	Florian	NICOLLE
Albertville	Jacqueline	ROUX
Albertville	Pascale	VOUTIER REPELLIN
Albertville	Julien	YOCCOZ
Allondaz	Frédérique	DUC
Beaufort	Annick	CRESENS
Beaufort	Gabriel	VIARD GAUDIN
Bonvillard	Julien	BENARD
Césarches	Alexandre	ROSSET
Cevins	Philippe	BRANCHE
Cléry	Lucas	DA SILVA GOMES
Cohennoz	Christian	EXCOFFON
Crest-Voland	Sophie Anne	SMILEVITCH
Esserts-Blay	Raphaël	THEVENON
Flumet	Marie-Pierre	OUVRIER
Frontenex	Sandrine	POIGNET
Frontenex	Laurent	VERNAZ
Gilly sur Isère	Gilles	BARRADI
Gilly sur Isère	Irène	CHAPUY
Gilly sur Isère	Christian	TROMBERT
Grésy sur Isère	François	GAUDIN

Grignon	Lina	BLANC
Grignon	François	RIEU
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Valérie	REJET
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montaille	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame de Bellecombe	Catherine	QUITTET
Notre Dame des Millières	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Rognaix	Monique	NAGORNY
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Saint Paul sur Isère	Karine	LURIENNE
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Thénésol	Nicolas	BERNARD DUGUET
Tournon	Sandrine	BERTHET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Véronique	DENOISIÉ
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Venthon	Julien	MASSON
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO
Villard sur Doron	Thomas	BRAY

**Délégués représentés :**

Albertville	Bérénice LACOMBE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Albertville	Pascale MARTINOT	Ayant donné pouvoir à Julien COINTY
Albertville	Jean-Marc ROLLAND	Ayant donné pouvoir à Karine MARTINATO
Albertville	Muriel THEATE	Ayant donné pouvoir à Pascale VOUTIER REPELLIN
Hauteluce	Esteban LAGIER	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET
Saint Vital	Sandra BOUZON	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET
Ugine	Mathieu BERTOLINI	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON
Ugine	Agnès CHEVALLIER GACHET	Ayant donné pouvoir à Véronique DENOISIÉ

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

**Objet : Indemnités des élus**  
**Rapporteur : M. le Président**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en ses articles L.5211-12, R.5216-1 les modalités d'indemnisation des élus afin de couvrir les frais liés à l'exercice du mandat.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-Président, correspondant soit au nombre maximal de Vice-Présidents possible au vu du nombre de délégués (15 pour la CA Arlysère), soit au nombre existant de Vice-Présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur.

Les indemnités maximales sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Pour la CA Arlysère : population totale comprise entre 50 000 et 99 999 habitants :

- Taux maximal de l'indemnité du Président : 110 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Taux maximal de l'indemnité d'un Vice-Président : 44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

L'indemnité versée à un Vice-Président peut dépasser le montant de l'indemnité maximale prévue ci-avant, à condition qu'elle ne dépasse pas le montant de l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Président. Les conseillers communautaires auxquels le Président a délégué une partie de ses attributions peuvent recevoir une indemnité. De plus, en Communauté d'Agglomération, le Conseil Communautaire peut voter une indemnité pour l'exercice de mandat de conseiller communautaire. Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder l'enveloppe indemnitaire globale. La dépense est inscrite à l'article 6531 - indemnités de fonction

population totale	Président		Vice-Président		Conseiller Communautaire	
	taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute mensuelle (en €)	taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute mensuelle (en €)	taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute mensuelle (en €)
50 000 à 99 999	110	4 521,57 €	44	1 808,63 €	6	246,63 €
Enveloppe globale maximale mensuelle	31 651,00 €					

Il est proposé de répartir comme suit cette enveloppe indemnitaire :

	%		Nombre	Montant mensuel brut	Enveloppe utilisée	Enveloppe maximale possible
Président	29,19%	de l'IB terminal	1	1 200,00 €	1 200,00 €	4 521,57 €
Vice-Présidents	29,19%	de l'IB terminal	15	1 200,00 €	18 000,01 €	27 129,43 €
Conseillers Délégués exécutif	29,19%	de l'IB terminal	2	1 200,00 €	2 400,00 €	
Conseillers Délégués	7,50%	de l'IB terminal	16	308,29 €	4 932,62 €	
Conseillers Communautaires	2,50%	de l'IB terminal	40	102,76 €	4 110,52 €	
			74		30 643,15 €	31 651,00 €

Par ailleurs, les articles L.2123-19 et L.5216-4 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Conseil Communautaire de l'Agglomération peut voter des indemnités au Président pour frais de représentation. Ces indemnités dont le montant est fixé par le Conseil Communautaire ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par M. le Président, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la Communauté d'Agglomération.

Elles peuvent être versées sous forme d'une indemnité fixe, annuelle, sans excéder toutefois les frais auxquels elles correspondent. La dépense est inscrite à l'article 6536 - frais de représentation.

Il est proposé que l'indemnité de frais de représentation attribuée à M. le Président prévue aux articles L.2123-19 et L.5216-4 du Code Général des Collectivités Territoriales soit fixée à 500 €/mois.

Il convient d'approuver la répartition individuelle par élu communautaire comme suit :

NOM	Prénom	Fonction	Niveau	% de l'IB terminal	Montant de l'indemnité
BURNIER FRAMBORET	Frédéric	Président	Président	29,19%	1 200,00 €
GARZON	Philippe	Vice-Président	VP	29,19%	1 200,00 €
BERTHET	Sandrine	Vice-Président	VP	29,19%	1 200,00 €
ZOCCOLO	Alain	Vice-Président	VP	29,19%	1 200,00 €
CRESENS	Annick	Vice-Président	VP	29,19%	1 200,00 €
VAIRETTO	André	Vice-Président	VP	29,19%	1 200,00 €
RUFFIER	Maguy	Vice-Président	VP	29,19%	1 200,00 €
THEVENON	Raphaël	Vice-Président	VP	29,19%	1 200,00 €
BRIKOU AMAL	Fatiha	Vice-Président	VP	29,19%	1 200,00 €
BEDHET	Guillaume	Vice-Président	VP	29,19%	1 200,00 €
BERNAILLE	Hervé	Vice-Président	VP	29,19%	1 200,00 €
BARRADI	Gilles	Vice-Président	VP	29,19%	1 200,00 €
GAUDIN	François	Vice-Président	VP	29,19%	1 200,00 €
PATUEL	Laurent	Vice-Président	VP	29,19%	1 200,00 €
EXCOFFON	Christian	Vice-Président	VP	29,19%	1 200,00 €
BRUGNON	Jean-François	Vice-Président	VP	29,19%	1 200,00 €
OUVRIER	Marie-Pierre	Conseiller délégué	CD	29,19%	1 200,00 €
RIEU	François	Conseiller délégué	CD	29,19%	1 200,00 €
REPELLIN	Pascale	Conseiller délégué	CD	7,50%	308,29 €
QUITTET	Catherine	Conseiller délégué	CD	7,50%	308,29 €
BRANCHE	Philippe	Conseiller délégué	CD	7,50%	308,29 €
VERNAZ	Virginie	Conseiller délégué	CD	7,50%	308,29 €
THEATE	Muriel	Conseiller délégué	CD	7,50%	308,29 €
DUC	Frédérique	Conseiller délégué	CD	7,50%	308,29 €
MANDRET	Yann	Conseiller délégué	CD	7,50%	308,29 €
LAGIER	Esteban	Conseiller délégué	CD	7,50%	308,29 €
DUNAND	Yves	Conseiller délégué	CD	7,50%	308,29 €
BENARD	Julien	Conseiller délégué	CD	7,50%	308,29 €
MASSON	Julien	Conseiller délégué	CD	7,50%	308,29 €
SANTON	Damien	Conseiller délégué	CD	7,50%	308,29 €
VERNAZ	Laurent	Conseiller délégué	CD	7,50%	308,29 €
JARRE	Jean-Pierre	Conseiller délégué	CD	7,50%	308,29 €
BRAY	Thomas	Conseiller délégué	CD	7,50%	308,29 €
DENOISIÉ	Véronique	Conseiller délégué	CD	7,50%	308,29 €

NOM	Prénom	Fonction	Niveau	% de l'IB terminal	Montant de l'indemnité
BATAILLER	Michel	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
LACOMBE	Bérénice	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
MOREL	Elodie	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
MASOERO	Pascale	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €

CHEVASSU	Morgan	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
BRECHE	Yves	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
CHATEL	Lysiane	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
NICOLLE	Florian	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
ABONDANCE	Cindy	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
MARTINATO	Karine	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
ROLLAND	Jean-Marc	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
ROUX	Jacqueline	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
YOCCOZ	Julien	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
MARTINOT	Pascale	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
COINTY	Julien	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
VIARD GAUDIN	Gabriel	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
ROSSET	Alexandre	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
DA SILVA GOMES	Lucas	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
SMILEVITCH	Sophie Anne	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
POIGNET	Sandrine	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
CHAPUY	Irène	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
TROMBERT	Christian	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
BLANC	Lina	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
DANGLARD	Daniel	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
REJET	Valérie	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
SIBUET-BECQUET	Jean-Claude	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
LAVOINE	Bastien	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
BERTHOLON	Marc	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
FAZZARI	Jean-Pierre	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
NAGORNY	Monique	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
JOLY	Ghislaine	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
LURIENNE	Karine	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
BOUZON	Sandra	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
REYNAUD	Jérôme	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
BERNARD DUGUET	Nicolas	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
CLAVEL	Catherine	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
BERTOLINI	Mathieu	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
CHEVALIER GACHET	Agnès	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
VIGUET CARRIN	Françoise	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €
SOTO	Pierre	Conseiller communautaire	CC	2,50%	102,76 €

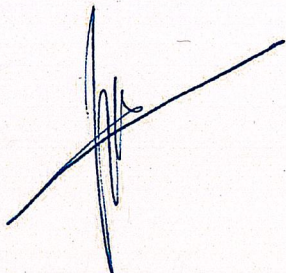
Ces indemnités seront revalorisées suivant les augmentations de la valeur du point.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif. La dépense est inscrite à l'article 6531 – indemnités de fonction.

Ces indemnités prennent effet à compter du 23 avril 2026.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la répartition des indemnités de fonction aux élus communautaires, selon les modalités définies ci-dessus.*

Le secrétaire de séance  
Bastien LAVOINE



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Frédéric BURNIER FRAMBORET

